

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 7 FEVRIER 2020**

---

**COMPTE RENDU**  
**AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25**  
**DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

---

L'an deux mille vingt, le sept février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 31/01/2020, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. PERROT Christian, LANGLOIS Gaston, adjoints  
Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, LUC-ROQUEFORT Marie-Laure, PECHER Arlette,  
MM. DESIRE Serge, DEVAUX Fabrice, GUERINEAU Jean-Pierre, PASQUET Pascal

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR : M. DESFORGES Damien pouvoir à M. DAUGERON François

EXCUSÉS : Mme DOUARD Maryline, MM. BOURY Edouard, REDON Stéphane

Madame Arlette PECHER est nommée secrétaire de séance.

**I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 15 janvier 2020. Il est adopté à l'unanimité.

**II- TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION ET POSTE DE REFOULEMENT**

Monsieur le Maire informe que la consultation des entreprises s'est déroulée du 10 décembre 2019 au 15 janvier 2020. Seule l'entreprise SAUR/SEGEC a déposé une offre conforme au cahier des charges. Ainsi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de procéder aux travaux de reconstruction de la station d'épuration et à la réhabilitation du poste de refoulement en attribuant le marché au groupement d'entreprises SAUR/SEGEC, pour un montant de 1 268 800 € H.T.

**III- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 3 FEVRIER 2020**

Suite à l'avis favorable de la commission travaux réunie le 3 février dernier, le Conseil municipal décide de valider les devis suivants :

- devis de l'entreprise TECHNI PLATRE pour des travaux de plaquisterie, d'isolation et l'installation d'une cloison côté maternelle à l'école Emile Chenon d'un montant de 12 796 € HT.
- devis de la SARL GOUSTILLE-MARTIN pour des travaux électriques dans le cadre des travaux d'isolation à l'école pour un montant de 339, 38 €.
- devis de l'entreprise ATRS pour des travaux de réfection de trottoirs rue de la Perrette d'un montant de 3 685 € HT.
- devis de l'entreprise BODET pour le remplacement du battant de la cloche 3 de l'église d'un montant de 1 276 € HT.

#### **IV- TRAVAUX DE REHABILITATION DES TENNIS**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'Atelier Géoconcept pour le suivi des travaux de réhabilitation des tennis pour un montant de 6 550 € HT.

#### **V- CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Le maire expose au Conseil la nécessité de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale qui date du 11 août 2017.

Le Conseil municipal décide de classer les voies suivantes dans son domaine public :

Chemin rural en voie communale :

- Une partie du CR des Forêts pour une longueur de 135 m (VC114)
- Une partie du CR de Rongères pour une longueur de 81 m (VC 118)
- Une partie du CR des Trente Boisselées pour une longueur de 93 m (VC 136)

En conséquence, le linéaire total de la voirie communale est désormais porté à 27 036 m de voies communales à caractère de Chemin, de 5 728 m de voies communales à caractère de Rue et 3075 m de voies communales à caractère de Place.

#### **VI- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions des associations suivantes : Prévention routière, Faune 36 et le Campus des métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire.

Le Conseil municipal décide d'attribuer la somme de 789 € (correspondant à 1€ par habitant-population légale au 01/01/2020) à l'association du comice agricole pour l'organisation du prochain comice le 22 août prochain.

#### **VII- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

L'article 23 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise que : «Les collectivités territoriales et leurs groupements, dès lors qu'ils sont compétents en matière de voirie, bénéficient, par dérogation, des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'investissement afférentes à des travaux qu'ils réalisent sur le domaine public routier de l'Etat ou d'une collectivité territoriale. Seules ouvrent droit aux attributions du fonds les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre d'une convention avec l'Etat ou la collectivité territoriale propriétaire précisant les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties. »

Aussi, afin de permettre à la commune de Sainte-Sévère sur Indre d'émerger au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) pour les travaux d'aménagement réalisés le long de la Route Départementale 917 « avenue d'Auvergne », le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Département de l'Indre.

#### **VIII-MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Maire expose au Conseil municipal que par délibération n°2020\_0007 du 6 février 2020, le Conseil de la Communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère a décidé de retirer des statuts la compétence « Gestion et développement de l'abattoir régional du Boischaud » figurant dans les compétences facultatives « dans le domaine économique » compte tenu de la cessation d'activité et de la signature du bail emphytéotique avec la SCIC des Viandes du Pays de La Châtre, nouvel exploitant de l'abattoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par application de la règle de parallélisme des formes, le retrait des compétences intervient suivant les règles prévues par l'article L5211-17 du CGCT pour l'extension.

En conséquence, il invite le Conseil à se prononcer, conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver le retrait de la compétence "Gestion et développement de l'abattoir régional du Boischaud" des statuts de la Communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère.

## **IX- INFORMATIONS DIVERSES**

- Etat d'avancement des projets
  - Travaux rue Pierre Nauron : les enrobés seront coulés semaine 7. Des pieds de vignes seront plantés rue des Vignes
  - Réhabilitation du bâtiment du camping : les travaux sont en cours.
  - Parking avenue d'Auvergne : l'acquisition du terrain va pouvoir se faire prochainement.
  - Etude sur la Tour : des relevés complémentaires vont être réalisés le 12/02/2020 par le cabinet d'études.
  - Atelier municipal : la dalle dans l'ancien atelier va être coulée.

- Déclaration d'Intention d'Aliéner

La commune renonce à son droit de préemption sur la parcelle AB362.

- Point sur le cambriolage de l'atelier

La commune a été indemnisée à hauteur de 21 700 € pour le vol du camion et de l'outillage.

- Rapport sur l'inspection des archives

Monsieur le Maire fait lecture des conclusions du rapport d'inspection des archives de la commune de Sainte-Sévère. Des travaux sont à envisager pour la protection des documents, notamment l'isolation de la toiture de la mairie, le renforcement du plancher et l'optimisation des espaces de stockage.

### **Parole aux adjoints :**

Laurence PILLOT-DUPUIS informe que dans le cadre de l'opération Berry-Cocotte financée par la mairie et la coopérative scolaire, les poules sont arrivées à l'école.

### **AGENDA :**

10 et 12/02/2020 : Distribution des sacs jaunes à l'atelier

12/02/2020-18h : Formation aux gestes qui sauvent des agents de la commune – Salle Sophie Tatischeff

25/02/2020-16h : Commission finances

25/02/2020-20 h : Commission associations

26/02/2020-8h30 : Réunion avec le service technique

04/03/2020-18h : Réunion du CCAS

06/03/2020-20h : Réunion du Conseil municipal

15 et 22/03/2020 : Elections municipales

Fin de séance : 22h30



Le Maire,  
F. DAUGERON